



Pinhas

La critique de la raison (im)pure

par Mr Avi Bibas

Notre Paracha clôt une série d'événements liés au peuple d'Israël particulièrement saisissants sur le plan de la dramaturgie humaine. Drames endogènes (les explorateurs dans la Paracha Chelah Leha, la révolte de Korah, la quête de viande dans behaalotekha, etc) ou exogènes provoqués par nos ennemis, avec Balak et Bilaam et, en point d'orgue, cette terrible tragédie du Baal Peor par laquelle s'achève la Paracha de Balak et démarre celle de Pinhas.

L'un de mes vénérés maîtres le Rav Gabriel Ittah (Chlita) me l'a souvent enseigné : il faut lire et relire ces passages de la Torah qui nous parlent, nous concernent, aujourd'hui encore.

Je voudrais précisément m'inspirer ici d'enseignements sur Pinhas que j'ai reçus du Rav Ittah (et en partie repris dans le livre vraiment extraordinaire que le Rav a publié et que je recommande [Yeerav Alav Sihj]), enseignements que j'ai souvent l'occasion de méditer tant ils sont percutants et incisifs.

Rappelons brièvement le sujet par lequel débute donc notre Paracha. La Thora nous relate à la toute fin de la Paracha précédente la débauche dans laquelle le peuple d'Israël s'est laissé entraîner sous l'effet des Moabites. Le Midrach rapporte que les femmes de Moav – inspirées par les sages de Midian – ont entrepris de séduire les Hébreux, afin de les entraîner avec elles vers des actes de débauche et d'idolâtrie. Rachi, qui reprend les enseignements du Talmud (chapitre 'Helek du traité Sanhédrin), précise sur place qu'une fois que les hommes étaient tombés sous leur charme, elles les incitaient à se prosterner

vers leur idole (Baal Peor) précipitant ainsi leurs victimes vers ces deux péchés capitaux.

Le stratagème fonctionne hélas parfaitement et nombre d'entre eux succombent... Pire, un de ses plus illustres représentants, le Prince de la Tribu de Simon, Zimri Ben Salou, donne l'exemple. Il prend publiquement pour partenaire une princesse de Midyan (Cozbi Bat Tsour).

Spectacle abject et infernal auquel met fin Pinhas qui s'empare d'une lance et transperce mortellement, devant le peuple, le Prince d'Israël et la Princesse de Midyan.

Notre Paracha démarre alors par un véritable plaidoyer de Hachem en faveur de Pinhas. Hachem légitime l'acte de Pinhas, qualifié de « vengeance pour Hachem (Kanaout)», et lui promet une alliance éternelle (il pourra être Kohen Gadol, bien qu'ayant fait couler le sang).

Rachi, cite le Midrach (Talmud Sanhedrin, page 82b) et rapporte que cette intervention Divine était nécessaire car les Tribus méprisaient (Mevazin) Pinhas et d'une certaine manière interrogeaient la légitimité de son meurtre exécuté sans autre forme de procès !

**הַרְאִיתֶם בֶּן פּוּטִי זֶה שֶׁפָּטַם אֲבִי אִמּוֹ עֲגָלִים לְעִבּוֹדַת אֱלֹהִים
וְהָרַג נְשִׂיא שְׁבֵט מִיִּשְׂרָאֵל**

Avez-vous vu ce Ben Pouti [petit-fils de Pouti, surnom de Yitro [Pinhas était le fils de Eliezer qui avait épousé une fille de Yitro]] celui dont le grand-père maternel, [Yitro], engraisait (pitèm) des veaux pour l'idolâtrie, tuer le prince d'une tribu d'Israël ?!

Ainsi donc, D. en personne intervient et rend grâce à Pinhas faisant ainsi taire toutes les critiques qui s'abattaient sur lui.

Ce Midrach est étonnant à double titre. Tout d'abord, comment comprendre que Pinhas puisse faire l'objet d'un tel mépris ? N'aurions-nous pas dû nous attendre au contraire à ce que cet acte soit imité et répété par centaines ? Pinhas a agi en héros ... et le voilà au contraire mis à l'index !

Par ailleurs, le langage du Midrach interpelle : quel est le sens de ce reproche ? Pinhas est-il responsable des agissements de son grand-père ? Et pourquoi user de cette métaphore en évoquant ces « veaux que Yitro engraisait pour son autel » ?

Pour avancer dans notre étude nous devons auparavant nous pencher sur le personnage de Zimri. Nous parlons là d'un prince d'Israël, fonction qui ne devait rien, ni au hasard, ni au quelconque privilège d'une bonne naissance. Un prince de cette génération du désert, c'était la crème de la crème, le top du top, bref nous parlons ici d'un Sage d'Israël. Comment comprendre cette déchéance absolue ?

Le traité Nazir ose une comparaison étonnante en assimilant l'acte de débauche de Zimri à celui de Tamar, future épouse de Yehouda, et dont la séduction auprès de Yehouda est jugée positivement par nos Sages (voir Paracha Vayichlah, et le traité Sota page 10a).

Étonnante comparaison qui interpelle et éclaire justement notre sujet. Il y a, dans cet atroce comportement, comme une intention pure chez Zimri. Celle d'un homme d'abord obsédé par la réprobation de l'idolâtrie. Hachem EL Kana, Hachem est un D. jaloux et, on le sait, l'idolâtrie est sévèrement réprimée par la Thora, maintes fois dénoncée comme relevant d'un acte incompatible avec l'être Juif. Nos sages nous enseignent (Sanhédrin, page 63b),

אמר רב יהודה אמר רב: יודעין היו ישראל בעבודה זרה שאין בה ממש, ולא עבדו עבודה זרה אלא להתיר להם עריות בפרהסיא
Rav Yehouda dit au nom de Rav : Les bene Israël connaissaient la vacuité de l'idolâtrie ; mais ils ne l'ont pratiquée que pour in fine s'autoriser la débauche ...

Vient alors Zimri, et il commet publiquement son acte de façon à éviter le pire comme on dirait aujourd'hui. La fin ne justifie-t-elle pas les moyens ? Je légitime les Arayot, mais je sauve l'essentiel.

On comprend donc mieux la réprobation du peuple à l'égard de Pinhas : « tu es un petit fils d'idolâtre. Tu ne peux pas comprendre la gravité de cette faute. Zimri a commis son acte « lechem chamayim » mais toi, Pinhas, tu n'as rien compris ! »

Le message divin est alors clair : on ne fait pas son supermarché dans les règles que Hachem a données à son peuple ! Rien ne peut autoriser la débauche, pas même la cause de la Avoda Zara. Il reste à comprendre l'usage de cette étrange métaphore. Que viennent faire les veaux engraisés dans notre histoire ?

Je me souviens avoir entendu Rav Ittah développer l'idée suivante. Pinhas a agi en tant que Kanaï, ce qui signifie vengeur de Hachem. A ce titre, et conformément au droit que le Talmud consacra plus tard, Pinhas était légitime pour assassiner de son proche chef un boel Aramit (boel aramit Kanaïm pog'in Bo). Cependant, pas moins de 5 conditions très précises devaient être réunies pour qu'il soit permis de tuer sans sentence préalable d'un Tribunal. Et l'une d'entre elles stipulait que l'exécuteur devait être totalement désintéressé, uniquement mû par le seul désir de servir D, rien d'autre. Le moindre intérêt ou motivation personnels rendrait la démarche ... passible de meurtre au premier degré ! Les chevatom contestaient donc les intentions pures de Pinhas, et par la même la légalité de son meurtre.

Héritier de son grand-père, n'en a-t-il pas gardé quelques subsides ? Yitro engraisait les veaux avant de les offrir en sacrifices sur son Autel car il fallait que la bête soit belle. Le souci de l'apparence était/est chez les idolâtres un souci obsédant, à telle enseigne que selon la halakha, même les intestins d'une bête qui a fait l'objet de Avoda Zara sont interdits, car eux même ont fait l'objet d'un culte particulier.

Pinhas était donc suspect, non pas de cautionner la Avoda Zara, mais d'avoir été sous influence de la cause esthétique, du culte du beau. Et ce qui indisposait ici Pinhas n'était peut être pas tant l'affront qui était fait à Hachem – la seule cause qui puisse justifier sa démarche – mais davantage son propre malaise face au désordre et cette scène abjecte à laquelle il assistait.

Nous sommes, il me semble, régulièrement confrontés à des réflexions de cet ordre, ce, même pour les très bonnes causes – et a fortiori pour les moins bonnes. Je donne de la Tsedaka. Est-ce que je le fais pour la Mitsva ou par intérêt pour mon ego ?

Je prends une décision importante dans ma vie car je recherche le meilleur pour ma famille, ou pour moi ... Est-ce vraiment le cas ? Ne suis-je pas insidieusement influencé par quelque chose d'impur qui m'échappe ou que je refuse de voir ? Suis-je vraiment capable de répondre honnêtement à cette question ?

N'est-on pas prisonnier de son passé, sinon dans nos actes mais à tout le moins dans nos pensées ? Peut-on échapper à cette emprise inconsciente qu'exerce notre histoire personnelle voire même notre ascendance dont nous ne sommes pourtant pas comptables ?

Pinhas était démuni face à ces accusations. Seul Hachem, חוקר כליות, qui scrute notre intérieur, est capable de répondre. Et la sentence tombe !

Pin'has a agi lechem chamayim ; בקנאו את קנאתי en assouvissant avec zèle Ma vengeance. Il est à ce titre le petit fils de Aharon (פיניחס בן אלעזר בן אהרון הכהן), Aharon qui incarne mieux que quiconque cette qualité de désintéressement, cette intériorité par excellence (les lettres du Nom אהרן rendent compte de cette idée ; le א = l'unité, le ה, le נ et le ר correspondent respectivement au médian des unités (5), des dizaines (50) et des centaines (200) de l'alphabet [Enseignement du Maharal] (les centaines étant bornées au 400 ת).

Les intentions de Pinhas sont pures.

לכן, אומר: הנני נתן לו את-בריתי, שלום

C'est pourquoi, tu annonceras que je lui accorde mon alliance de paix.

L'épreuve du partage

par Rav Raphaël Bloch

Nous lisons dans le livre de Bemidbar, chapitre 26, versets 52-56 : "D. parla à Moshé en disant : c'est entre ceux-là que sera partagée la terre en héritage, selon le compte des noms. Aux plus nombreux tu donneras une plus grande part, aux moins nombreux une part inférieure, à chacun selon son nombre sera donné son héritage. Seulement par le sort sera partagée la terre, selon le nom des tribus de leurs pères ils hériteront. Selon ce que dira le sort sera partagé son héritage, qu'il soit plus important ou qu'il soit moindre."

Dans la Guemara Baba Bathra 122a est rapportée une Beraïta qui compare le partage de la terre d'Israël à l'époque de Josué et celui qui aura lieu dans les temps futurs. Le partage à l'époque de Josué et celui des temps futurs. Lors du premier partage, la terre fut divisée en douze parts correspondant aux douze tribus (les fils de Yossef constituant deux tribus), tandis qu'à l'avenir il y aura treize parts, ce qui signifie que Levi aura droit à une part.

A l'époque de Josué, chacune des douze parcelles était de la même valeur pécuniaire, mais les parts restaient inégales de par leur nature. Tandis qu'à l'avenir, chacun aura un patrimoine constitué de manière identique, en partie de montagnes, de plaines, et de vallées.

Enfin, le premier partage avait eu lieu de la manière suivante : Eleazar, le grand prêtre, revêtu des ourim vetoumim, annonçait ce qui allait échoir à chaque tribu en présence de Josué et de tout le peuple. Puis on procédait au tirage au sort et la prédiction d'Eleazar se réalisait. Alors que dans les temps futurs, c'est D.ieu lui-même qui fera le partage.

Pour essayer de comprendre cette Guemara, il faut d'abord définir l'enjeu de l'entrée en Eretz Israël. Le partage: la première épreuve

Comme nous le dit la Torah (Devarim, chapitre 11, verset 12), c'est un pays que D.ieu contrôle de manière perpétuelle. Si nous ne nous comportons pas comme le prescrit la Torah, la réponse ne se fait pas attendre. La proximité de D.ieu est une faveur et une exigence. C'est à ce prix que nous pouvons nous confronter en tant que serviteurs de D.ieu à la réalité de l'existence humaine. Nous devenons des agriculteurs soumis aux labeurs de l'exploitation des terres et au rythme des saisons. Lorsque le temps des moissons et des récoltes arrive, il faudra faire la preuve de notre capacité à reconnaître que tout ceci nous vient d'en haut. Pour cela, la Torah nous prescrit beaucoup de Mitzvot concernant les produits de la terre :

'orla, bikourim, teroumot, maasserot, leket, shikhra, et tant d'autres encore...

Mais la première épreuve par laquelle nous devons passer est le partage. Le fait même de l'inégalité entre ma part et celle du voisin est susceptible d'éveiller un sentiment d'injustice. A nous de le surmonter en prenant conscience que c'est le sort que D.ieu nous a réservé dans sa bienveillance. Cette difficulté est évidemment symptomatique de ce qui est notre sort en général. En l'occurrence, l'épreuve du sort était facilitée par l'annonce faite avant le tirage par Eleazar, qui prédisait à chacun quelle part lui reviendrait.

On peut ainsi comprendre pourquoi Levi n'avait pas de part en Eretz Israël. La Torah nous dit que D. est sa part (voir Bemidbar, chapitre 18, verset 20).

Levi a en effet déjà fait ses preuves.

Pour illustrer cette idée, il faut rapporter la suite de la Guemara qui nous dit que Josué et Caleb ont reçu leurs parts directement de D.ieu, sans tirage au sort. Comme ils furent les seuls explorateurs à accepter l'épreuve d'Eretz Israël, cette épreuve n'avait plus lieu d'être pour eux.

D'ailleurs, la Guemara enseigne que Josué a choisi volontairement une terre qui semblait mauvaise, et D.ieu lui a donné des fruits extraordinaires.

Dans les temps à venir, lorsque le monde sera "plein de la connaissance de D.ieu", nous serons tous au-dessus de l'épreuve. Alors le partage sera identique, incluant la tribu de Levi, et c'est D. qui en sera l'acteur.

Pinhas

Éloge de la connaissance !

par Rav Gerard Zyzek

04

Comment aborder cette Parasha ?

Voici Pinhas, petit fils d'Aaron le Cohen, le Grand-prêtre, qui assassine le chef de la tribu de Shimon et qui se trouve récompensé par un signe d'alliance éternel de la part de D., alliance de prêtrise, alliance de paix, de Shalom. Quel merveilleux mot que le mot paix ! Et comme il est charmant ! Mais pourquoi vient-il après un acte de violence extrême, l'assassinat en public d'un prince du peuple d'Israël et de sa gentille compagne Kozbi la princesse midianite ?

I. Commentaire du Natsiv.

Nous apporterons ici le commentaire fort concis du Natsiv, Rabbi Naftali Tsvi Yéouda Berlin, dans son livre HaEmèk Davar :

'Mon alliance de Shalom, de paix : en récompense du fait qu'il calma la colère et la fureur divine, D. le bénit qu'il soit calme et paisible, et qu'il accepte la réalité sans s'énerver.

En effet du fait que la nature de son acte de tuer de sa propre main deux âmes pouvait laisser une trace de goût à la violence dans sa propre âme, mais du fait qu'il agit complètement pour la gloire du Ciel, il reçut en récompense la bénédiction d'être toujours serein et dans la paisibilité, et que cela soit positif et non négatif. Voir une notion similaire au sujet de l'exécution des habitants de la ville bannie, Devarim 13,18.'

II. La ville bannie, Ir HaNidakhat.

La Torah dans le livre de Devarim parle d'une situation dramatique. Toute une ville en terre d'Israël s'est adonnée aux cultes idolâtres. L'affaire est avérée, il y a témoignages fiables et les grands tribunaux ont fait leurs enquêtes. La Torah nous enjoint de raser la ville et de tuer les habitants de la ville dite 'ville bannie' au fil de l'épée.

Le verset dit (Devarim 13,18) :

ולא ידבק בידך מאומה מן החרם למען ישוב ה' מחרון אפו ונתן לך רחמים ורחמך והרבך כאשר נשבע לאבותיך

'Que rien de cette cité bannie ne s'attache à ta main, afin que D. s'apaise de Sa colère. Il te donnera alors pitié, Il aura pitié de toi et te multipliera comme Il l'a juré à tes pères.'

Que signifie l'expression 'Il te donnera pitié' ?

Regardons le commentaire du Natsiv sur ce verset : 'Le châtement de la ville bannie entraîne trois maux. Premièrement, une personne qui tue devient cruelle par nature. Lorsqu'il faut exécuter un condamné, le tribunal nomme en général un bourreau, mais dans le cas de la ville bannie où le châtement est d'exécuter toute la population, un grand contingent doit être enrôlé et le risque est grand que tout un groupe s'habitue à la cruauté. Deuxièmement, de toute évidence des gens de cette ville doivent avoir des proches dans une autre ville et ce châtement risque d'entraîner de la haine persistante au sein du peuple d'Israël.

Troisièmement, exécuter une ville entière cause de toute évidence une hécatombe au sein du peuple d'Israël. C'est à ces trois inconvénients majeurs que le verset adresse sa promesse que si l'on se prémunit d'appliquer cette justice sans surtout ne rien profiter du butin de cette ville bannie, alors D. reviendra de Sa fureur et donnera de la pitié, c'est-à-dire donnera la capacité d'avoir pitié aux participants de l'exécution. Il aura pitié de toi, D. fera en sorte que les habitants des autres villes t'aime et te prenne en affection (réparation du second point). Il te multipliera (réparation du troisième point).'

C'est-à-dire que si les exécutants s'investissent dans l'application de la justice sans chercher à y trouver leur intérêt mais le font parce que D. le leur a ordonné, alors D. leur donnera pitié. Le Natsiv explique que ce don de la pitié est une réparation des actes sordides que finalement ils ont été amenés à faire, certes pour la gloire de D., mais actes cruels néanmoins.

III. Détour talmudique.

Dans le Traité Shabbat 151b, Rabban Gamliel béRabbi déduit du verset que nous venons de voir l'enseignement suivant :

תניא רבן גמליאל ברבי אומר ונתן לך רחמים ורחמך והרבך, כל המרחם על הבריות מרחמים עליו מן השמים וכל שאינו מרחם על הבריות אין מרחמים עליו מן השמים

'On enseigne : Rabban Gamliel béRabbi dit « il te donnera alors pitié, Il aura pitié de toi et te multipliera », toute personne qui a pitié des

créatures, du Ciel on aura pitié de lui, et toute personne qui n'a pas pitié des créatures, du Ciel on n'aura pas pitié de lui.'

Première lecture.

La simplicité de l'enseignement de Rabban Gamliel béRabbi est essentielle. En effet, nous sommes souvent décontenancés par notre sort, par la dureté de notre sort. Mais pourquoi D. n'a-t-il pas pitié de moi ? C'est à cette question que vient répondre Rabban Gamliel : tu veux que D. ait pitié de toi ? Aie pitié des créatures ! Il n'y a pas d'autre alternative !

Mais ce concept de pitié ne nous met pas à l'aise. Que cache ce concept doux de pitié ? On a l'impression que l'on sait de quoi l'on parle alors que cela apparaît comme un concept creux ! Nous oserions qualifier ce concept de 'tarte à la crème', à telle enseigne que les nazis disaient pas que nous les juifs avons pollué l'humanité avec ce concept mollasson.

Proposons une seconde lecture.

Nous avons appris de nos Maîtres qu'il faut s'interroger d'où Rabban Gamliel tire son enseignement. D'où apprend-on cette notion importante, fondamentale, qu'on ne peut être pris en pitié que si l'on a pitié des créatures ? De la bénédiction qui suit le châtement de la ville bannie, du massacre officiel qui se trouve dans la Torah.

L'explication est la suivante :

la pitié n'est pas une qualité humaine.

Les anciens latins disaient : homo homini lupus est, 'l'homme est un loup pour l'homme'. Nous sommes obnubilés par nos intérêts propres. Toi, cher ami, tu n'es qu'un faire valoir à mon ego et à mes pulsions. Je ne suis qu'un animal darwinien. Y a-t-il place dans notre existence à la pitié ? Appelée Rakhmanout en hébreu, terme qui vient de la racine Rékhem, qui signifie 'matrice', c'est-à-dire : est-ce possible de prendre à cœur, ou plutôt à matrice ce que tu es toi ?

Nous ne pouvons pas atteindre cette dimension. Le verset nous enseigne que ce ne peut être qu'un cadeau de D., ce ne peut être qu'une bénédiction qui vient de D.. Mais comment et dans quelles circonstances ? Si l'on est capable de faire un acte qui apparemment est un acte de la plus haute cruauté, mais sans intérêt personnel (si on ne récupère rien pour nous du butin), si on ne fait cet acte que pour la Gloire de D. et pour accomplir Sa volonté.

Rabbi Tsadok HaCohen va thématiser cette démarche dans son ouvrage Ressissé Layla.

III. Commentaire du Ressissé Layla (chapitre 6) de Rabbi Tsadok HaCohen.

וכל דבר הביורור הוא בהפכו כי המצוות נותנים היפך מה שהם
כפשוטן כענין עשר שתתעשר דלפי טבע מעשר הוא מעני אדם
שנותן מכס שני מעשרות ותרומה אבל במצוה בהיפך זה
מעשיר.

'Toute chose tire son sens de son contraire. Les commandements de la Torah donnent le contraire de ce que leur superficialité a l'air d'être. C'est ce que nous trouvons au sujet de donner la dîme aux pauvres au sujet de quoi le Talmud (Tahanit 9a) dit que cela apporte la richesse. Or, au premier abord, donner la dîme appauvrit.'

Dans la suite de son développement Rabbi Tsadok étaie son propos à partir de la ville bannie.

La Torah nous dit : si quelqu'un fait un acte qui apparemment ressemble à un acte de cruauté mais de manière désintéressée, uniquement pour la Gloire du Ciel, alors D. lui donnera en récompense la capacité d'accéder à ce que l'humain en général n'atteint pas : la dimension de Rakhmanout, de pitié, de prendre à cœur, ou même à ventre (Rékhem) la souffrance d'autrui.

Nous pouvons revenir maintenant aux bénédictions de Pinhas. La paix est en fait inatteignable par l'homme, à tel point inatteignable que nos Maîtres disent que le mot Shalom, paix, est un nom de D. lui-même. L'analyse du Ressissé Layla nous permet maintenant de comprendre : c'est par un acte complètement désintéressé, un acte même d'apparence complètement cruel que D. accorda à Pinhas d'atteindre la dimension de paisibilité, dimension en général inatteignable par l'homme.

Le Natsiv ajoute un 'Hidoush subtil, une nuance subtile. Pinhas reçut l'alliance de Shalom, de paix. Le mot Shalom est écrit en hébreu Shin, Lamèd, Vav et Mèm final. Le Vav de ce mot est exceptionnellement coupé en son milieu lorsqu'on l'écrit dans le Séfèr Torah, dans le livre de la Torah. Pourquoi ? Pinhas aura une longévité extraordinaire et sera Cohen Gadol, Grand-prêtre, très longtemps. Son magister se distinguera par une paisibilité mais qui en fait sera parfois déplacée, en effet il tolèrera des agissements fortement répréhensibles comme le Péssèl, l'effigie, de Mikha, qui sera proche d'être une idolâtrie. Le Natsiv explique que cette paisibilité n'est pas vraiment viable à la dimension humaine, et peut devenir un manquement à notre dimension. D'où la rupture dans cette lettre Vav de Shalom.

IV. Eloge de la connaissance.

Essayons de prendre du recul par rapport à ce que nous venons d'étudier. On dit souvent qu'à l'ère moderne il faut savoir communiquer. Il faut se positionner et défendre ses positions. La Torah nous met dans de beaux draps, car imaginons qu'on me demande : que pensez-vous monsieur Zysek de la violence ? Il serait agréable de dire : je condamne fermement toute forme de violence ! Nous entendons déjà les applaudissements crépiter : quelle belle vision du judaïsme ! Quelle humanité ! Quel courage ! Imaginons que je dise le contraire : je suis pour la violence ! Oh comme je gâcherais tout ! Quel esprit étroit ! Quelle vision rétrograde du judaïsme !

En fait, la connaissance, la 'Hokhma, ne procède strictement pas par slogan, mais nous aide à décortiquer la complexité du vivant, à nous éveiller aux paradoxes de l'âme humaine.

Ces propos ont beaucoup d'impact dans la vie la plus quotidienne. Quel couple n'aimerait pas filer un parfait amour ? S'entendre parfaitement, se comprendre. Il est possible que parfois des conflits et des énervements puissent être des preuves d'attente intense et de recherche d'attention. Ce que la superficialité laisserait plutôt présumer du contraire. Souvent même lorsqu'on se ressent profondément en tort, on culpabilise les autres. C'est comme si parfois il fallait consoler la personne qui vous a lésée, lorsque c'est nous même qui aurions besoin d'être consolé de notre souffrance et de notre préjudice. Mais telle est la profondeur de l'âme humaine.

V. 'Les idoles ont des bouches mais ne parlent pas, des yeux mais ne volent pas. Elles ont des oreilles mais n'entendent pas (...). Que ceux qui les fabriquent leur ressemblent, tous ceux qui ont confiance en elles !' (Téhilim 115)

Nous sommes souvent confrontés à des choses qui nous perturbent, l'argent, le sexe. De nos jours, on aimerait éliminer la violence, la colère, l'alcool, etc...

L'argent, la propriété, sont des éléments très perturbateurs, le communisme a eu l'idée de les éliminer, alors les hommes seront meilleurs, indéniablement.

Nous avons appris de notre étude qu'on ne peut atteindre la pitié, la paix, que par des actes qui leur sont parfois absolument antithétiques.

La pensée instinctive, que nous appellerions idolâtre, pourrait imaginer que pour atteindre la paix, il faille en toute circonstance ne pas faire du mal à un chat.

Or nos Maîtres nous enseignent qu'on ne peut atteindre cette paisibilité que par un acte contraire en son apparence à cette paisibilité.
Les Mitsvot de la Torah, données par le D. Un, sont un

cadre où notre source de vitalité s'ouvre. A contrario, l'humain par ses systèmes aimerait résoudre une fois pour toute la grande énigme que nous portons en nous.

CHABBAT CHALOM



BERESHIT
LA LIGNÉE DE SETH

Étude sur texte hebdomadaire
AVEC JULIEN DARMON

CE MARDI 6 JUILLET 2021 À 21H00

Par zoom avec ce lien :
<https://us02web.zoom.us/j/6346925795>
ID de réunion : 634 692 5795




07

SÉMINAIRE D'ÉTÉ

pour jeunes post bacs
et étudiant(e)s



**Toutes les
matinées
de 9h30 à 13h30**
au Centre Fleg
8 bis rue de l'Éperon
75006 Paris

Du
**Lundi 5 au
Mardi 20**
Juillet 2021

Intervenants : Rav Gérard Zyzek, M. David Scetbon, Akiva Zyzek, Mme Hanna Lévy, Mme Judith Darmon, Mme Stéphanie Klein, Mme Alexandra Assouly, Mme Naomie Zyzek, et plusieurs intervenants extérieurs ...

Programme d'étude intensive pour jeunes hommes et étudiants

- ⊙ THÈMES
Y a-t-il une **autorité rabbinique** ?
Les sages de la Torah peuvent-ils se tromper ?
Actualité du **pouvoir rabbinique** à travers l'étude du traité de Talmud Orayote.
- ⊙ Programme d'initiation à l'étude de la Guemara pour les "tout débutants" avec **Rav Yehiel KLEIN**

Formation intensive pour jeunes filles et étudiantes

- ⊙ THÈME : QUEL IMPACT PORTE NOTRE JUDAISME SUR L'ÈRE DU TEMPS
Apprendre les outils pour approfondir les **textes complexes de la tradition** et maîtriser en deux semaines des **thématiques essentielles de la pensée juive** par le biais de ces études.

petit déj' et repas inclus !

Programme prise en charge
déposez votre candidature
Informations :

Akiva Zyzek : 07 66 61 46 63

Whatsapp : David Scetbon 06 20 34 38 15

www.yechiva.com
www.flegparis.com

www.yechiva.com
www.flegparis.com

PROGRAMME DU SÉMINAIRE D'ÉTÉ

Semaine du 5 au 11 Juillet :

POUR JEUNES HOMMES

	Dimanche 4 juillet	Lundi 5 juillet		Mardi 6 juillet		Mercredi 7 juillet		Jeudi 8 juillet		Vendredi 9 juillet	
9h30-9h50	P'tit Déjeuner offert	P'tit Déjeuner offert		P'tit Déjeuner offert		P'tit Déjeuner offert		P'tit Déjeuner offert		P'tit Déjeuner offert	
9h50-10h30	"The Talmud Expérience" – Étude suivie du traité Baba Kama. M. David Setbon et M. Akiva Zysek	Etude sur texte du Maharal : Rav Gérard Zysek		Etude sur texte du Maharal : Rav Gérard Zysek		Etude sur texte du Maharal : Rav Gérard Zysek		Etude sur texte du Maharal : Rav Gérard Zysek		Etude sur texte du Maharal : Rav Gérard Zysek	
10h30-11h45	"The Talmud Expérience" – Étude suivie du traité Baba Kama. M. David Setbon et M. Akiva Zysek	Etude en binôme/Havrou ta du traité Orayote - Encadré par M. Akiva Zysek	Cours d'initiation à l'étude du Talmud sur le traité Orayote - M. Yechiel Klein	Etude en binôme/Havrouta du traité Orayote - Encadré par M. Akiva Zysek	Cours d'initiation à l'étude du Talmud sur le traité Orayote - M. Yechiel Klein	Etude en binôme/Havrou ta du traité Orayote - Encadré par M. Akiva Zysek	Cours d'initiation à l'étude du Talmud sur le traité Orayote - M. Yechiel Klein	Etude en binôme/Havrou ta du traité Orayote - Encadré par M. Akiva Zysek	Cours d'initiation à l'étude du Talmud sur le traité Orayote - M. Yechiel Klein	Etude en binôme/Havrouta du traité Orayote - Encadré par M. Akiva Zysek	Cours d'initiation à l'étude du Talmud sur le traité Orayote - M. Yechiel Klein
11h45-12h45	"The Talmud Expérience" – Étude suivie du traité Baba Kama. M. David Setbon et M. Akiva Zysek	Cours d'approfondissement du traité Orayote - M. Akiva Zysek		Cours d'approfondissement du traité Orayote - M. Akiva Zysek		Cours d'approfondissement du traité Orayote - M. Akiva Zysek		Cours d'approfondissement du traité Orayote - M. Akiva Zysek		Etude autour de la Parasha de la semaine - M. Yechiel Klein	
12h45-13h30	Déjeuner offert	Déjeuner offert		Cours de pensée juive pour public mixte - M. David Scetbon		Déjeuner offert		Etude autour de la Parasha de la semaine - M. Akiva Zysek Cours pour public mixte		Déjeuner offert	
13h30				Déjeuner offert				Déjeuner offert			

POUR JEUNES FILLES

	Dimanche 4 juillet	Lundi 5 juillet	Mardi 6 juillet	Mercredi 7 juillet	Jeudi 8 juillet
9h30-10h		P'tit Déjeuner offert	P'tit Déjeuner offert	P'tit Déjeuner offert	P'tit Déjeuner offert
10h-11h30		Etude approfondie du livre de Samuel : "Je placerai sur moi un roi COMME TOUTES LES NATIONS" - Mme Michal Abensour	Etude suivie du livre de Samuel : "Je placerai sur moi un roi COMME TOUTES LES NATIONS" - Mme Michal Abensour	Etude suivie du livre de Samuel : "Je placerai sur moi un roi COMME TOUTES LES NATIONS" - Mme Michal Abensour	Réflexion autour de la période du 9 Av - Mme Michal Abensour
11h30-12h30		"Un jour une question !" Echange et débat autour du thème la sainteté des repas de Shabbat - Rav Gérard Zysek	Etude autour du personnage de Michal Bat Shaoul - Mme Stéphanie Klein	"Un jour une question !" Echange et débat autour du thème la signification de la Casherout - Rav Gérard Zysek	Etude autour du personnage de Batcheva la femme du roi David - Mme Stéphanie Klein
12h30-13h30			Cours de pensée juive pour public mixte - M. David Scetbon		Etude autour de la Parasha de la semaine - M. Akiva Zysek Cours pour public mixte
13h30	Déjeuner offert	Déjeuner offert	Déjeuner offert	Déjeuner offert	Déjeuner offert

PROGRAMME DE LA YÉCHIVA DES ÉTUDIANTS POUR LA SEMAINE DU 4 JUILLET 2021

SÉMINAIRE D'ÉTÉ AU CENTRE EDMOND FLEG

ÉTUDES EN PRÉSENTIEL ET PAR ZOOM

Pour tout renseignement 07 67 73 21 43

Dimanche 4 Juillet	Étude suivie du Tiferet Israel Avec Rav Gérard Zysek	09h15-10h30	A la Yéchiva
	Étude du Or Hahayim sur la Torah <i>pour public masculin</i> Avec Rav Haim Elbaz	09h45-11h00	ZOOM
	The Talmud expérience Étude du traité Baba Kama <i>au Centre Edmond Fleg</i> Avec Akiva Zysek et David Scetbon	10h00-13h00	Au Centre Fleg
	Étude approfondie du Traité Pessahim <i>pour public masculin</i> Avec Rav Gérard Zysek	10h30-12h30	A la Yéchiva
	Étude suivie du livre de Chemouel <i>pour public masculin</i> Avec Rav Gérard Zysek	21h00-22h30	Chez Rav Zysek
Lundi 5 Juillet	Séminaire d'été de la Yechiva des Etudiants au Centre Edmond Fleg Voir les horaires sur la page précédente		
	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat <i>pour public masculin</i> Avec Rav Haim Elbaz	09h00-09h30	ZOOM
	Étude suivie du Traité Kidouchin <i>pour public masculin</i> Avec Rav Gérard Zysek	13h00-14h00	Au centre Fleg
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama <i>pour public masculin débutant</i> Avec Akiva Zysek	14h00-16h30	Présentiel
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 1 <i>pour public masculin</i> Avec Rav Haim Elbaz	18h00-20h00	ZOOM
	Étude suivie du Guevouroth Hachem <i>pour public masculin</i> Avec Rav Gérard Zysek	21h00-22h30	A la Yéchiva
	Séminaire d'été de la Yechiva des Etudiants au Centre Edmond Fleg Voir les horaires sur la page précédente		
Mardi 6 Juillet	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat <i>pour public masculin</i> Avec Rav Haim Elbaz	09h00-9h30	ZOOM
	Étude suivie du Traité Kidouchin <i>pour public masculin</i> Avec Rav Gérard Zysek	13h00-14h00	Au centre Fleg
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama <i>pour public masculin débutant</i> Avec Akiva Zysek	14h00-16h30	Présentiel
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 3 <i>pour public masculin</i> Avec Rav Haim Elbaz	18h00-20h00	ZOOM
	Cours sur le livre de Bereshit Avec Julien Darmon	21h00-22h30	ZOOM
	Séminaire d'été de la Yechiva des Etudiants au Centre Edmond Fleg Voir les horaires sur la page précédente		
Mercredi 7 Juillet	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat <i>pour public masculin</i> Avec Rav Haim Elbaz	09h00-9h30	ZOOM
	Étude suivie du Traité Kidouchin <i>pour public masculin</i> Avec Rav Gérard Zysek	13h00-14h00	Au centre Fleg
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 2 <i>pour public masculin</i> Avec Rav Haim Elbaz	18h00-20h00	ZOOM
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama <i>pour public masculin débutant</i> Avec Akiva Zysek	14h00-16h30	Présentiel
	Étude approfondie du Traité Pessahim <i>pour public masculin</i> Avec Rav Gérard Zysek	20h30-22h30	A la Yéchiva
	Étude tout public sur différents thèmes choisis <i>pour public mixte</i> Avec Akiva Zysek <i>Partenariat avec l'association Keep Rising</i>	20h30-22h30	ZOOM
	Séminaire d'été de la Yechiva des Etudiants au Centre Edmond Fleg Voir les horaires sur la page précédente		
Jeudi 8 Juillet	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat <i>pour public masculin</i> Avec Rav Haim Elbaz	09h00-09h30	ZOOM
	Étude suivie du traité Makot <i>pour public masculin</i> Avec Sébastien Berger	13h00-14h00	Au centre Fleg
	Étude suivie du Traité Kidouchin <i>pour public masculin</i> Avec Rav Gérard Zysek	13h00-14h00	Au centre Fleg
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama <i>pour public masculin débutant</i> Avec Akiva Zysek	14h00-16h30	Présentiel
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 2 <i>pour public masculin</i> Avec Rav Haim Elbaz	18h00-20h00	ZOOM
	Séminaire d'été de la Yechiva des Etudiants au Centre Edmond Fleg Voir les horaires sur la page précédente		
Vendredi 9 Juillet	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat <i>pour public masculin</i> Avec Rav Haim Elbaz	09h00-09h30	ZOOM